
L'affichage dans les églises

A propos de l'affichage dans les églises de la Déclaration des Droits de l'homme, que la Chambre vient de voter, M. Emile Olivier dit :

“ Mais c'est là un véritable sacrilège !

“ L'église n'appartient qu'au prêtre ; sur ses murs ne devaient être inscrites que les sentences sacrées. Autoriser la démagogie à venir y placarder ses insanités, c'est la plus grave atteinte qui ait jamais été portée à la liberté de l'Eglise.

“ Si j'étais prêtre, je me barricaderaï dans mon église plutôt que de permettre à un afficheur public de venir souiller les murs de mon église par des placards politiques. Si le clergé supporte une telle avanie, il se suicide.

“ Assez de phrases sur le superflu, défendez donc le nécessaire ! L'oppression qu'on subit relève, quand on y résiste virilement ; celle à laquelle on s'associe, même par le silence, dégrade.

“ Il faut trembler quand les vrais principes du bon sens ne sont plus assurés de trouver un appui inébranlable, et quand les gardiens de la citadelle, s'unissent aux assiégeants pour la livrer. ”

Le secret de la confession

A propos des révélations qui semblent devoir remettre en question le procès de l'abbé Bruneau, condamné à mort il y a quelques années pour assassinat de son curé, M. l'abbé Fricot, il est beaucoup parlé du secret de la confession. M. de Bonnefon — dans le *Journal* — rappelle que si on peut, dans chaque sorte de crime, citer un prêtre et dire : “ Il y en a au moins un qui a fait cela, ” nul ne peut avec précision désigner un confesseur qui ait divulgué la confession reçue.

Le secret de la confession est absolu et il a eu ses martyrs.

Faut-il rappeler saint Jean Népomucène ? Dans des jours rapprochés de nous, l'exemple classique est celui de ce prêtre catalan qui reçut, en 1775, les aveux d'un bandit très espagnol.